

adopté le

## SÉNAT

17 décembre 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'Accord portant création d'un Fonds de soutien financier de l'Organisation de coopération et de développement économiques, signé à Paris le 9 avril 1975.*

**(Texte définitif.)**

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1924, 2039 et In-8° 401.**

**Sénat : 128 et 141 (1975-1976).**

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord portant création d'un Fonds de soutien financier de l'Organisation de coopération et de développement économiques, signé à Paris le 9 avril 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1975.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au n° 128 (1975-1976), Sénat.